



CLDAO-hugolacroix
Vol. 10 No 10 - Février 2021

<http://journallepoint.ca>
journallepoint@hotmail.com

JOURNAL
PONT
de PALMAROLLE

10
ans



Joyeuse
St Valentin

Journal Le Pont version papier

vivra ou mourra?

Y a-t-il une relève intéressée?



Impressionplus
La Sarre

IMPRIMERIE • CONCEPTION GRAPHIQUE
BANNIÈRES ET KIOSQUES D'EXPOSITION • AFFICHAGE
ENSEIGNES • ARTICLES PROMOTIONNELS
REPROGRAPHIE • RELIURE THERMIQUE

www.impressionplus.qc.ca • 819 333-2231 • 185, 2^e Rue Est, La Sarre (Qc) J9Z 2G7



Sommaire

Actualités	2
Affaires municipales	12-13
Opinions	
Vie communautaire	7 et 10

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	2 à 5
*Gilles Fortier	15
*Cercle de fermières	
*Francine Gauthier	
*Félix Goulet	16
*MFC	11
*Lise Bouillon	6-7

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.-P. Robichaud
 Vice-présidente : Christiane Plante
 Infographiste
 Secrétaire : Clarisse Vachon
 Trésorière : Denise Mercier
 Administrateurs : André Chrétien
 Lise Bouillon
 Rédacteur en chef : André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité dans **LE PONT**

C'est une visibilité incontournable
Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$
 1/4 page 25 \$
 1/8 page couverture 40 \$
 1/2 page 40 \$ - Page 70 \$
 annonces classées 5 \$

journallepont@hotmail.com

C. Plante 819 782-4233
 A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois

L'implication citoyenne, c'est important!

C'est ce que croit et prône la mairesse suppléante Aline Bégin.

Jean-Pierre Robichaud

L'implication citoyenne dans tous les projets mis de l'avant par la Municipalité est essentielle pour l'aboutissement de ces derniers au plus grand bénéfice de l'ensemble de la population.

Plusieurs dossiers seront bientôt priorités à Palmarolle. À cet effet, le Conseil municipal sollicite l'implication de citoyens dans les différents comités qui porteront ces dossiers.

Parmi ceux-ci, le 100^e anniversaire de Palmarolle en 2026 n'est pas le moindre. Un siècle de vie communautaire, ça se fête en grand.

Vient ensuite la Maison des aînés, La Villa Dagenais, prévue pour 2022. Autre dossier, le Marché public, à la recherche d'un site permanent pour 2023.

La Municipalité doit en outre mettre à jour sa politique familiale et planifier un plan d'action 2021-2024. S'ajoute aussi le développement durable avec le Fonds régions et ruralité (FRR).

Soucieuse de mener à terme ces dossiers et pour assurer la coordination des comités, la mairesse suppléante Aline Bégin croit que l'engagement d'un ou une agent(te) au développement devient nécessaire. Un appel de candidatures devrait bientôt être lancé.

Voilà pourquoi elle lance aussi un appel aux citoyens qui aimeraient s'impliquer dans les différents comités qui auront à porter ces dossiers.



à Palmarolle

Élections Jean-Pierre Robichaud

Pour donner suite à la demande de la municipalité de Palmarolle, le ministère des Affaires municipales lui accorde la permission de procéder à des élections partielles pour pourvoir deux postes de conseillers (sièges 2 et 4). Le plébiscite se tiendra le dimanche 28 février 2021.

Rappelons que le Ministère ne permet habituellement pas d'élections municipales à moins d'un an de la fin du mandat notamment à cause des coûts que cela engendre. Les élections municipales se tiendront partout au Québec en novembre 2021.

La Municipalité avait invoqué dans sa demande la fragilité du quorum (4) au sein du Conseil qui compte trois sièges vacants, et ce, depuis que la conseillère Aline Bégin est devenue mairesse suppléante en remplacement de Louisa Gobeil qui a démissionné en novembre dernier. Le poste de maire sera pourvu lors des élections municipales de novembre prochain.



Jean-Pierre Robichaud

ÇA GROGNE DANS LE PORC

À la suite de l'assemblée publique de consultation du 19 novembre dernier sur l'agrandissement de la porcherie du rang 8 et 9, où plusieurs citoyens ont manifesté des craintes, un comité de vigilance appelé *Suivi agrandissement porcherie Palmarolle (SAPP)* a été proposé.

« Le but de ce comité est de faire en sorte d'établir un dialogue et d'effectuer une vigile afin de s'assurer que les conditions recommandées aux promoteurs soient respectées. » Aline Bégin, mairesse suppléante.

Ce comité SAPP, en voie de formation, comptera un maximum de huit personnes dont sept ont déjà manifesté un intérêt.

Pour ceux que ça intéresse, voici le lien pour accéder au rapport de la consultation :

<http://journallepont.ca/sites/default/files/1-rapport-de-consultation-projet-dagrandissement-p.pdf>

Journal Le Pont version papier: vivra ou mourra?



Jean-Pierre Robichaud

Le mois dernier, je signalais un éditorial à propos du manque de relève pour la production et la gestion du *Journal Le Pont*.

L'équipe actuelle étant vieillissante et essoufflée, je déplorais que sa survie à long terme puisse être menacée.

Je tentais en outre une hypothèse sur les raisons de ce manque de relève.

À cet effet, je posais trois questions :

1. Mais d'abord y en a-t-il une relève intéressée?
2. Avec leurs responsabilités professionnelles et familiales, les plus jeunes ont-ils la disponibilité pour suivre, commenter et écrire l'actualité locale et régionale tout en gérant la partie administrative d'un journal?
3. Comment intéresser des plus jeunes à écrire dans un journal qui est lu par la génération des 60 ans et plus?

Portons la réflexion un peu plus loin. Je précise d'emblée que le *Journal Le Pont* n'est pas le seul à être confronté à cette réalité.

La plupart des journaux écrits communautaires du Québec (plus de 80) sont confrontés à ce problème et de plus, doivent faire

face à une baisse des revenus publicitaires qui migrent vers le Web, ainsi que la diminution et le vieillissement de leur lectorat.

Maintenant revenons chez nous. Il est assez significatif de constater que ceux qui ont fondé le *Journal Le Pont* en 1975 (le regretté Lionel Gauthier et son équipe) ont ou auraient le même âge que les responsables de ce journal en ce moment. Est-ce à dire que c'est le journal d'une génération?

À l'évidence, le Journal Le Pont vieillit à la même vitesse que la majorité de ses lecteurs... Est-il destiné à mourir avec eux?

Toutefois, nous constatons que la version Facebook du *Journal Le Pont* rejoint et suscite un intérêt certain chez plusieurs tranches d'âge dans notre communauté. Le retour d'information (feedback) est à chaud, instantané, même s'il ne dure que quelques heures. C'est dire que nous devons alimenter la page sans arrêt afin de ne pas perdre l'intérêt des visiteurs.

À Palmarolle récemment, des sujets qui touchaient directement la population locale, notamment les rebonds de la politique municipale, la fête de l'Halloween d'octobre dernier version Covid et les décorations de Noël 2020 dans le village, empilaient les commentaires sur les réseaux sociaux. Ça prouve

qu'il y a un intérêt pour l'information locale dans notre communauté. Cette plateforme peut aussi servir à l'occasion à la mobilisation citoyenne sur des enjeux cruciaux, ce qui n'est pas le cas pour un journal écrit mensuel. Est-ce que c'est sur cette plateforme numérique que *Le Pont* survivra?

Presque tous les journaux écrits communautaires du Québec ont pris ce virage numérique depuis deux ans. Le *Journal Le Pont* a effectué le sien en créant son site Web et sa page Facebook tout en appréhendant que l'avenir de l'information locale et communautaire pourrait ultimement passer par là. Encore faudra-t-il des bénévoles passionnés pour alimenter ces plateformes numériques.

Il n'en demeure pas moins qu'avec la prolifération de ces nouveaux médias, les organismes, qu'ils soient municipaux ou communautaires, ont de plus en plus leur propre canal de diffusion de l'information, notamment un site Web ou une page Facebook. En conséquence, nous, au *Journal Le Pont*, en sommes souvent rendus à non pas rechercher la nouvelle ou les informations de façon traditionnelle, mais à tout simplement les partager sur notre propre plateforme numérique.

Au vu et au su de tout cela, faut-il craindre la fin du journal papier?

Chronique du genou



Jean-Pierre Robichaud

Trois jours!... Trois jours confiné au fauteuil, la jambe gauche à l'horizontale et avec glace à toutes les deux heures et Ibuprofène au quatre heures pour finir la merdique année 2020.

Et peu à peu, c'est le moral qui commença à grincer. Pas habitué à l'immobilisme du corps. Il bougonnait, il maugréait, il pestait contre cette inertie. Surtout quand il voyait par la fenêtre sa conjointe qui poussait la pelle à sa place.

Tout ça à cause d'une blessure ligamentaire au genou dont je n'ai aucun souvenir de l'origine. Et je vous certifie que ça n'a aucun rapport avec les abus de Noël qui auraient pu affecter mon équilibre. Chez-moi comme chez plusieurs, Covid oblige, cela a été un petit réveillon tranquille à deux.

Peut-être est-ce à la suite de la tempête du 24 décembre lorsque, le lendemain, j'ai poussé ce vingt centimètres de neige couvrant un fond de glace qui faisait quelque peu tanguer. Toujours est-il que dans la nuit du 25 au 26, une douleur est apparue qui évolua en crescendo. Ça venait en rajouter une ultime couche sur cette annus horribilis 2020 qui n'en finissait plus de finir. De quoi la maudire...

Heureusement, le tournoi de hockey mondial junior est venu à la rescousse et m'a sauvé de la déprime. De voir se défoncer nos ptits gars sur la glace, virevoltant d'un filet à l'autre, m'encourageait à revenir rapidement sur mes deux jambes, sachant en outre que mes skis dans le garage trépignaient d'impatience.

N'eût été de ce tournoi, j'aurais été contraint à me rabattre sur Les feux de l'amour et autres Top Model. Et au même rythme que ces interminables téléromans, je serais probablement encore vissé à mon fauteuil. Et j'en serais à me demander pour la énième fois, quinze années et 12 000 épisodes plus tard: « Est-ce qu'ils vont enfin faire l'amour? ... »

Finalement, le 29, en même temps que la victoire du Canada 10 à 0 sur la Suisse, victoire aussi pour mon genou. La douleur s'estompait lentement jusqu'à disparaître le lendemain. Et j'ai pu entrer dans la nouvelle année non seulement du bon pied mais également sur mes deux jambes.

Restaurant Au Ptit Bonheur



(819) 787-3777
175 Principale, Palmarolle

Services offerts

Menu du jour
Repas pour emporter
Brunch du dimanche
Salle privée
Terrasse

Propriétaires: Franco et Valérie Bordenave, Guy Bélanger



Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau
PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES

84, 5^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K9
Tél. : 819 333-1160
Fax : 819 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau inc.

Affiliée à



La colocation

La Régie du logement porte désormais le nom de *Tribunal administratif du logement*



Lise Bouillon

La colocation

Vivre en colocation présente bien des avantages. Mais il arrive que les relations entre colocataires se dégradent et que des conflits surviennent. C'est pourquoi la loi prévoit un certain nombre de droits et d'obligations pour chacun des colocataires.

Un colocataire est différent d'un occupant. Un colocataire est un locataire qui loue un logement avec un ou plusieurs autres locataires. À ce titre, il s'est engagé, par l'intermédiaire d'un bail écrit ou verbal, à payer une partie du loyer et à utiliser le logement avec prudence et diligence.

Il est important de distinguer un colocataire d'un occupant. Ce dernier occupe simplement le logement. Contrairement au colocataire, l'occupant n'a pas d'obligation envers le locateur puisqu'il n'a pris aucun engagement vis-à-vis cette personne.

Exemple : Pascal et Stéphane sont colocataires. Ils paient chacun la moitié du loyer. Pour les deux mois à venir, Mélanie, la sœur de Pascal, occupe le logement avec eux. Elle a convenu avec les deux autres de verser 300 \$ pour son séjour. Si elle ne paie pas, le locateur va réclamer ce montant à Pascal et Stéphane, pas à Mélanie puisqu'aucun engagement ne les lie.

Quelles sont les obligations des colocataires?

En tant que colocataire, vous avez les mêmes obligations qu'un locataire, soit :

- de payer le loyer;
- d'utiliser le logement de façon prudente et diligente;
- de ne pas changer la forme ou la destination du bien loué;
- de vous conduire de manière à ne pas troubler la jouissance normale des autres locataires de l'immeuble.

Que se passe-t-il si un colocataire ne paie pas sa part de loyer?

Le paiement du loyer est l'une des principales obligations du colocataire. Il peut arriver toutefois que votre colocataire fasse défaut de payer sa part du loyer. Est-ce que le locateur peut vous demander d'assumer l'ensemble du loyer si cette situation se présente? Cela dépend. Si votre obligation de payer est « conjointe », non. Si elle est « solidaire », oui.

L'obligation est conjointe lorsque chacun des colocataires n'est responsable que de sa part de loyer.

Si le bail ne précise pas le type d'obligation à laquelle les colocataires sont tenus, l'obligation est conjointe.

Notez que votre locateur n'est pas obligé d'accepter de se faire payer à moitié. Si votre

colocataire cumule un retard de plus de trois semaines dans le paiement du loyer, votre locateur pourrait demander au *Tribunal administratif du logement* de mettre fin au bail.

Lorsque l'obligation du paiement du loyer est solidaire, chacun des colocataires peut être tenu de payer la totalité du loyer. L'obligation solidaire doit être prévue spécifiquement dans le bail.

Attention! L'obligation est toujours solidaire si les locataires sont mariés ou unis civilement et que le bail a été signé pour les besoins courants de la famille.

Qu'arrive-t-il lors d'un renouvellement ou d'une modification de bail?

En principe, le locateur doit envoyer à chacun des colocataires un avis distinct de renouvellement ou de modification de bail, et ce, même si vous demeurez au même endroit. En effet, chaque locataire a le droit d'agir à sa guise, indépendamment de ses colocataires.

Exemple : *Thomas et Sébastien reçoivent tous les deux un avis de reconduction de bail. Thomas décide de ne pas renouveler son bail et en informe le locateur et son colocataire. Sébastien, lui, décide de rester. Le bail sera reconduit seulement à l'égard de Sébastien qui sera tenu envers le locateur au paiement du loyer dans sa totalité.*

Au même titre, lorsque le locateur veut modifier le bail, les colocataires peuvent réagir différemment.



Est-il permis de sous-louer ou de céder son bail?

En règle générale, rien ne vous interdit de sous-louer ou de céder votre bail. Vous êtes néanmoins tenu d'envoyer un avis écrit à votre locateur afin de l'informer de la cession ou de la sous-location du logement. L'avis doit indiquer le nom et l'adresse de la personne à qui vous entendez sous-louer ou céder votre bail, ainsi que la date prévue pour cette sous-location ou cession.

Votre locateur ne peut refuser la cession ou la sous-location que pour un motif sérieux. Il doit vous en avertir, et vous expliquer pourquoi, dans les 15 jours de la réception de votre avis écrit.

Votre colocataire pourrait refuser la cession ou la sous-location dans certaines situations. Informez-vous auprès du *Tribunal administratif du logement* pour en savoir plus.

Si votre colocataire ou votre locateur vous refuse la cession ou la sous-location, vous pouvez demander au *Tribunal administratif du logement* de se prononcer sur la situation.

Quels sont les recours des colocataires vis-à-vis du locateur?

Vos recours sont les mêmes à titre de colocataire que de locataire. Si votre locateur ne remplit pas les obligations que la loi lui impose, vous pouvez déposer une demande auprès du *Tribunal administratif du logement* afin de le forcer à exécuter ses obligations ou afin d'obtenir compensation.

Qu'est-ce qui arrive si un colocataire décède?

Au décès de votre colocataire, vous pouvez continuer d'occuper le logement. C'est le cas même si vous n'êtes qu'un simple occupant, mais à certaines conditions.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site www.educaloi.qc.ca/capsules/la-colocation



PHOTO : COURTOISIE : LA RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Le téléthon de la Ressource d'aide pour les personnes avec handicap en A-T

Dimanche
31 janvier 2021
de 16 h à 22 h

Comme par le passé, ça sera possible de faire vos dons en personne à la Caisse populaire de Palmarolle ou par téléphone au 819 339-1864. Si vous avez déjà donné, un bénévole à la caisse vous appellera.

L'an dernier, on a recueilli 4 245 \$ qui ont été utilisés dans notre région pour aider les personnes vivant avec handicap et leur famille pour du soutien, du dépannage, des activités et des camps d'été.

Cette année, est-ce qu'on pourra faire autant?

*Pour regarder le Téléthon, voici les postes de télévision à sintoniser : Cablevision : 116 (HD : 452), Bell Satellite : 544 et Shaw Direct : 735.

Venez nous voir ou appelez-nous! C'est toujours un plaisir de vous parler.

Merci pour votre générosité!

L'équipe de Bénévoles (Marlène, Angèle, Nathalie et Sharon)

Soyez là pour vous comme vous l'êtes pour vos proches



Vous êtes là quand les gens que vous aimez vivent un mauvais moment. Ne vous oubliez pas. Des solutions existent pour aller mieux.

Il est possible que la situation actuelle suscite des émotions difficiles ou de la détresse. Il est normal de vivre un certain déséquilibre dans différentes sphères de sa vie. La gestion de ses pensées, de ses émotions, de ses comportements et de ses relations avec les autres peut devenir plus ardue. La plupart des gens arriveront à s'adapter à la situation, mais il demeure important que vous restiez à l'écoute de vos besoins. **N'hésitez pas à prendre les moyens nécessaires pour vous aider.**

Prenez soin de vous

- Mise sur vos forces personnelles et ayez confiance en vos capacités.
- Rappelez-vous les stratégies gagnantes que vous avez utilisées par le passé pour traverser une période difficile. Il n'y a pas de recette unique, chaque personne doit trouver ce qui lui fait du bien.
- Accordez-vous de petits plaisirs (écouter de la musique, prendre un bain chaud, lire, pratiquer une activité physique, etc.).
- Si c'est accessible, allez dans la nature et respirez profondément et lentement.
- Apprenez à déléguer et à accepter l'aide des autres.
- Demandez de l'aide quand vous vous sentez dépassé par les événements. **Ce n'est pas un signe de faiblesse, c'est vous montrer assez fort pour prendre les moyens de vous aider.**
- Contribuez à l'entraide et à la solidarité tout en respectant vos limites personnelles et les consignes de santé publique. Le fait d'aider les autres peut contribuer à votre mieux-être et au leur.
- Prenez le temps de réfléchir à ce qui a un sens ou de la valeur à vos yeux. Pensez aux choses importantes dans votre vie auxquelles vous pouvez vous accrocher quand vous traversez une période difficile.
- Limitez les facteurs qui vous causent du stress.
- Bien qu'il soit important de vous informer adéquatement, limitez le temps passé à chercher de l'information au sujet de la COVID-19 et de ses conséquences, car une surexposition peut contribuer à faire augmenter les réactions de stress, d'anxiété ou de déprime.



Outil numérique *Aller mieux à ma façon*

Aller mieux à ma façon est un outil numérique d'autogestion de la santé émotionnelle. Si vous vivez des difficultés liées au stress, à l'anxiété ou à la détresse, cet outil peut contribuer à votre mieux-être puisqu'il permet de mettre en place des actions concrètes et adaptées à votre situation. Pour en savoir plus, consultez [Québec.ca/allermieux](http://Quebec.ca/allermieux)



Laissez vos émotions s'exprimer

- Gardez en tête que toutes les émotions sont normales, qu'elles ont une fonction et qu'il faut se permettre de les vivre sans jugement.
- Verbalisez ce que vous vivez. Vous vous sentez seul? Vous avez des préoccupations?
- Donnez-vous la permission d'exprimer vos émotions à une personne de confiance ou de les exprimer par le moyen de l'écriture, en appelant une ligne d'écoute téléphonique ou autrement.
- Ne vous attendez pas nécessairement à ce que votre entourage soit capable de lire en vous. Exprimez vos besoins.
- Faites de la place à vos émotions et aussi à celles de vos proches.



Utilisez judicieusement les médias sociaux

- Ne partagez pas n'importe quoi sur les réseaux sociaux. Les mauvaises informations peuvent avoir des effets néfastes et nuire aux efforts de tous.
- Utilisez les réseaux sociaux pour diffuser des actions positives.
- Regardez des vidéos qui vous feront sourire.



Adoptez de saines habitudes de vie

- Tentez de maintenir une certaine routine en ce qui concerne les repas, le repos, le sommeil et les autres activités de la vie quotidienne.
- Prenez le temps de bien manger.
- Couchez-vous à une heure qui vous permet de dormir suffisamment.
- Pratiquez des activités physiques régulièrement, tout en respectant les consignes de santé publique.
- Réduisez votre consommation de stimulants : café, thé, boissons gazeuses ou énergisantes, chocolat, etc.
- Buvez beaucoup d'eau.
- Diminuez ou cessez votre consommation d'alcool, de drogues, de tabac ou votre pratique des jeux de hasard et d'argent.

Aide et ressources

Le prolongement de cette situation inhabituelle pourrait intensifier vos réactions émotionnelles. Vous pourriez par exemple ressentir une plus grande fatigue ou des peurs envahissantes, ou encore avoir de la difficulté à accomplir vos tâches quotidiennes. Portez attention à ces signes et communiquez dès que possible avec les ressources vous permettant d'obtenir de l'aide. Cela pourrait vous aider à gérer vos émotions ou à développer de nouvelles stratégies.

- **Info-Social 811**
Service de consultation téléphonique psychosociale 24/7
- **Regroupement des services d'intervention de crise du Québec**
Offre des services 24/7 pour la population en détresse : centredecrise.ca/listecentres
- **Service d'intervention téléphonique**
Service de consultation téléphonique 24/7 en prévention du suicide : 1 866 APPELLE (277-3553)

De nombreuses autres ressources existent pour vous accompagner, consultez : Quebec.ca/allermieux

Quebec.ca/allermieux

📞 Info-Social 811

Québec 



Sébastien Lemire - Député d'Abitibi-Témiscamingue

**En toutes circonstances,
je suis là pour vous!**

Contactez-nous pour connaître
les mesures de soutien
qui sont offertes pour vous.

- Travailleurs
- Travailleurs autonomes
- Entreprises
- Organismes



www.lemire.info
1 800 567-6433



Ouverture des demandes pour le programme Emploi été : Encourager la jeunesse et favoriser le développement

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, 12 janvier 2021 — Les députés d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou et d'Abitibi-Témiscamingue, Sylvie Bérubé et Sébastien Lemire, sont heureux d'inviter les organismes, les entreprises et les employeurs du secteur public à soumettre leurs demandes pour le programme Emplois d'été Canada 2021 (EEC).

En accordant une aide financière aux employeurs pour l'embauche de gens âgés entre 15 et 30 ans, ce programme contribue à offrir aux jeunes des expériences de travail de qualité, d'améliorer et de développer leurs compétences et de faciliter l'accès au marché du travail pour ceux qui font face à certains obstacles.

« Le programme Emploi d'été est un programme particulièrement intéressant pour notre région, car il tient compte des priorités que nous avons établies localement tout en contribuant à développer des compétences essentielles à notre développement. D'autant plus dans une perspective de relance de plusieurs secteurs affectés par la pandémie, ce programme devient un outil concret pour nombreux employeurs qui souhaitent former la relève dans leur secteur d'expertise. C'est donc en ce sens que nous invitons les employeurs de la région à déposer leurs demandes avant le **29 janvier 2021** », ont déclaré Sylvie Bérubé et Sébastien Lemire députés du Bloc québécois.

Afin de soutenir les demandeurs, des séances d'information sous forme de webinaire sont accessibles aux participants potentiels afin d'obtenir des renseignements généraux sur le programme. Pour plus ample information, les employeurs intéressés peuvent s'informer auprès de l'administration du programme via leur site internet : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2020/12/csj.html> ou en contactant le bureau du député fédéral de leur circonscription.

Des « messes rythmées » au rythme de la pandémie

50 ans avec la musique dans le cœur (Sharon Hogan)

Au début de la pandémie, nous ne pouvions pas avoir des célébrations à l'église. Lorsqu'on a repris nos activités en juin, on voulait respecter les règles sanitaires tout en offrant un accueil et une expérience participative. Étant donné que la chorale était interdite (ce qui nous a fait de la peine, parce qu'on a toujours apprécié son précieux apport à nos cérémonies), on a fait appel à un musicien seul, avec sa guitare, qu'on connaissait et qui a répondu présent avec enthousiasme (en pensant que ce serait pour quelques semaines, tout au plus...)

Mais, sept mois plus tard, il n'a jamais manqué une messe ou une célébration. Je vous parle de monsieur Yvon Asselin. Mais quand on parle de quelque chose de « différent », certains parmi nous se souviendront d'Yvon, des membres de sa famille et de ses amis qui, dans les années 70, animaient des « messes rythmées » à l'église de Palmarolle. C'était avant-gardiste et très apprécié! Le groupe était composé de Solange Asselin, chant; Jean-Marc Royer, batterie; Yvon et Réal Asselin, guitares; ainsi que Ghislain Godbout et Jacques Francoeur en tant qu'enseignants.

Voici la photo qui démontre que « quand on a de la musique dans le cœur, on ne vieillit pas ». Même les chansons ont bien survécu. Son répertoire est inspiré des chants qu'il interprétait, il y a 50 ans, avec son groupe.

MERCI Yvon! Continue à égayer nos célébrations! Longue vie!





Amour, amour quand tu nous tiens!

En ce mois de février 2021, même en temps de pandémie, j'ai choisi de vous entretenir sur un sentiment fort à tous et toutes : l'amour. Permettez-moi cette petite anecdote d'il y a environ deux mois. J'ai remis un sac de petits pains fantaisie (pâte sucrée) à deux de mes arrière-petits-enfants; ils étaient si contents et souriants que je leur ai demandé : « Savez-vous ce que mamie a mis là-dedans? » et le petit de 5 ans s'empresse de me répondre : « Plein d'amour! » Comme ça m'a fait plaisir! Ce qu'on fait par amour va droit au cœur de la personne qui le reçoit et encore plus à celle qui le donne. Il y a toutes sortes d'amour : amour service - amour pardon - amour passion - amour humain - amour divin - amour compassion; je suis certaine que vous savez ce que c'est d'aimer...

Nous sommes des êtres de relations, comment ne pas aimer? Ce temps-ci où il nous faut vivre isolés, « c'est l'enfer » disent les gens. Félix Leclerc pour qui le verbe « aimer » pèse des tonnes de chagrins, de joies, d'inquiétudes, de chair, de sang, de doutes, d'extases et de cris, ajoute aussitôt : « Ne le fuis pas! » Le verbe « ne pas aimer » pèse encore plus lourd ». Mettre un masque, respecter la distanciation, s'isoler, etc. sont des façons d'aimer les autres, mais aussi de s'aimer soi-même; nous n'avons pas le choix d'aimer même si certains s'y opposent au nom de la liberté. L'amour n'est pas que passion, l'amour est plus fort que la haine. L'amour est une réalité en apparence simple, mais qui se révèle fort complexe à l'usage...

« Qu'il est difficile d'aimer! » chante Gilles Vigneault et j'ajouterais surtout nos ennemis, comme le veut la consigne de l'Évangile : « Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent » (Matthieu 5, 35). Il y a aussi cette insistance que met l'Évangile à aimer son prochain comme soi-même. Ne sommes-nous pas naturellement portés à nous aimer nous-mêmes parfois jusqu'au narcissisme sans nécessairement avoir le goût d'aimer les autres tout autant? Les grandes formules bibliques de l'amour sont déroutantes n'est-ce pas? Mais chacun(e) a du prix à nos yeux et c'est l'amour quelle que soit sa grandeur!

On a de tout temps reconnu l'importance de l'amour pour protéger et équilibrer la personne. L'être sans amour demeure pour lui-même incompréhensible, sa vie est privée de sens : l'amour est considéré comme un élément de base de la guérison... L'amour rapproche les gens, l'amour purifie, l'amour transforme, l'amour donne des ailes, l'amour illumine; les énergies de l'amour sont sans borne...

L'amour est une réserve sacrée de la vie! Laissons le miracle de Noël nous remplir le cœur de chaleur et d'amour!

Grenier aux souvenirs

La balance de magasin Gilles Fortier

Je débute 2021 en vous présentant un objet qui existe encore de nos jours, mais son apparence a un peu changé.

Dans le passé, s'il y a une chose que l'on était sûr de voir sur les comptoirs d'épicerie, de quincailleries et magasins généraux, c'est bien une balance comme celle-ci. Parce que beaucoup de marchandises étaient vendues en vrac, notamment la viande hachée ou les clous, tout passait par la balance.

Celle que je vous présente a été fabriquée par *Champion Scale Co*, de Hamilton Ontario. C'est une sous-division de *Burrow, Stewart & Miles Co*, fondée en 1872, soit : William Burrow, Charles Stewart et J.C. Miles. La fabrication de cette balance s'étend de fin 1800 à début 1900. Sa charge maximale est de 240 livres. On disait qu'elle était si précise que l'on pouvait l'utiliser pour peser des lingots d'or...

Cette balance fût en service pendant de longues années à la *Quincaillerie Palmarolle*. J'en profite pour remercier les propriétaires qui me l'ont donnée quelques années après sa mise au rancart.





**Prochaine séance du conseil
1^{er} février 2021**
La séance a lieu à 20 h, au 124 rue Principale

Les séances ont lieu à 19 h à la grande salle du centre communautaire, au 124 rue Principale, Palmarolle.

Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau de la secrétaire-trésorière au plus tard le lundi précédent soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne pourront être traitées que seulement à la séance du mois suivant.

En tant que citoyens, vous êtes les bienvenus à chaque séance publique du conseil municipal. C'est la façon la plus efficace de vous informer de ce qui se passe dans votre municipalité.

COMPTES DE TAXES 2021

Prenez note que les comptes de taxes pour l'année 2021 seront envoyés vers la fin février.



Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mars 2019, le Règlement n° 314 a été adopté. Ce règlement modifie le paiement des taxes foncières municipales qui est désormais effectué en six versements au lieu de quatre. Cette modification au règlement a été adoptée afin de faciliter le paiement des taxes avec la répartition des versements moins élevés.

Le premier versement doit être effectué le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte.

Le deuxième versement sera effectué au cinquantième (50^e) jour après le premier, et ainsi de suite pour les autres versements, à cinquante jours d'intervalle entre chaque versement. Les dates des versements seront bien indiquées sur les petits coupons au bas de votre compte de taxes.

À TOUS LES COMITÉS ET ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

Comme chaque année, nous désirons mettre à jour les différents services et organismes qui se situent sur notre territoire et nous avons besoin de votre contribution pour cela. Voici les informations dont nous avons besoin :

- Coordonnées du comité ou de l'organisme;
- Nom de la personne ressource;
- Les membres de votre conseil d'administration;
- Les activités déjà prévues pour 2021;
- La liste de vos bénévoles.

Nous voulons mettre en place des mesures pour faciliter l'accessibilité des informations et pour ce faire nous devons avoir les bons renseignements. Lorsque les citoyens appellent à la Municipalité pour des informations, nous désirons grandement pouvoir répondre à leurs questions. D'ailleurs, au fur et à mesure que des activités, des bénévoles s'ajoutent ou qu'il y a des modifications à la structure de votre organisme, nous vous invitons à nous en faire part.

Vous pouvez nous faire parvenir vos informations par courriel à l'adresse palmarolle@mrcao.qc.ca ou par téléphone au 819 787-2303, poste 221.

USAGES COMMERCIAUX DANS LES RÉSIDENCES

Certains usages commerciaux complémentaires peuvent être autorisés dans les résidences, comme l'artisanat, les bureaux professionnels, les petits entrepreneurs, les salons de coiffure, les services de santé divers, les foyers d'accueil pour personnes âgées et les garderies privées.

Les propriétaires qui veulent se prévaloir d'une telle autorisation doivent cependant obtenir de la Municipalité un certificat à cet effet. C'est une démarche assez simple : il suffit généralement de déclarer le nouvel usage et aucuns frais ne sont liés à cette demande. Il demeure quand même important de veiller à faire cette déclaration afin de simplifier la mise à jour du rôle d'évaluation.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS MUNICIPALES

Depuis 2015, la Municipalité a mis en place des programmes de subventions pour les citoyens. Il s'agit des programmes suivants :

- Programme subventionnant l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie
- Programme subventionnant l'achat d'un composteur domestique
- Programme subventionnant l'installation de cabinet de toilette à faible débit
- Programme de remboursement de frais de non-résidents pour des activités sportives ou culturelles à l'extérieur de la municipalité de Palmarolle pour les enfants et les aînés.

Pour tous les renseignements sur les conditions d'admissibilité à l'un de ces programmes, adressez-vous au bureau de la Municipalité et nous pourrons vous remettre un exemplaire du formulaire de demande incluant toutes les conditions.



ÉLECTIONS PARTIELLES

Suite aux nouvelles mesures sanitaires mises en vigueur jusqu'au 8 février 2021 par le gouvernement du Québec, la municipalité de Palmarolle attend toujours une réponse de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à savoir si les élections partielles pour pourvoir les postes de conseiller n° 2 et n° 4 seront reportées ou non.



MESSAGE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Sûreté du Québec tient à vous rappeler l'entrée en vigueur d'un nouvel article du Code de la sécurité routière concernant les véhicules circulant avec un amoncellement de neige ou de glace.

Art. 498.1 : Nul ne peut circuler avec un véhicule couvert de neige, de glace ou de toute autre matière pouvant s'en détacher et susceptible de présenter un danger pour les usagers de la route.

Une amende est prévue pour le conducteur en infraction.



BIBLIOTHÈQUE

Les heures d'ouverture de la Bibliothèque de Palmarolle pour la période hivernale est le mercredi de 12 h à 20 h 30.

IMPORTANT

AFIN DE MIEUX VOUS SERVIR, NOUS VOUS DEMANDONS DE **BIEN DÉNEIGER VOS CONTENANTS À DÉCHETS AINSI CEUX À RÉCUPÉRATION.**

POUR POUVOIR EFFECTUER LE SERVICE EN TOUTE SÉCURITÉ BIEN VOULOIR DÉGAGER L'ACCÈS À VOS CONTENANTS.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !

LES ENTREPRISES J.L.R. INC
819-333-6626
lesentjlr@outlook.com

DISPOSITION DE LA NEIGE

Nous aimerions vous rappeler que selon le règlement 188 de la municipalité de Palmarolle, il est strictement défendu à tout propriétaire, locataire ou occupant de prendre la neige se trouvant sur son terrain, ou tout autre endroit et de la laisser le long ou en travers des trottoirs, rues, avenues, ruelles ou rangs de la municipalité.

Nous comptons sur votre collaboration!

QUE FAIRE AVEC DES CENDRES DE BOIS?

Les utiliser comme engrais;
Pour faire la lessive;
Pour dégraisser;
Pour nettoyer les vitres de la maison;
Pour éliminer les mauvaises odeurs;
Pour se laver les cheveux;
Pour éloigner les fourmis;
Pour faire fuir les souris et les rats;
Pour repousser les puces, les poux et les tiques de vos animaux;

Pour faire briller argenterie et cuivres;
Pour faire fondre la glace;
Utilisez-la même pour débloquer une voiture dans la neige!

La Municipalité vous demande pour votre sécurité et celle des personnes qui récupèrent vos poubelles, de ne pas mettre vos cendres dans les bacs de poubelle ou de récupération.

Félix Goulet



Release
26 po

La remise à l'eau encore plus difficile l'hiver!

Avec les nouvelles règles concernant la gamme de tailles pour le doré jaune, j'ai remarqué que d'année en année on voit de plus en plus de gros dorés. C'est une excellente nouvelle, car les chances de prendre un poisson de très grande taille sont encore plus accessibles qu'il y a une décennie.

Encore faut-il que ces poissons soient graciés de la bonne manière afin d'être retournés à l'eau et leur donner le plus de chances de survie possible. Premièrement, quand vous prenez un beau poisson, soyez prêt. Ayez à portée de main une paire de pince, votre appareil photo et tout le nécessaire pour remettre le poisson à l'eau rapidement.

Pourquoi ne devons-nous pas perdre de temps? C'est très simple, on doit éviter que le poisson ne gèle. En effet, les yeux des poissons sont très fragiles au gel. Il suffit de quelques secondes lorsque le mercure affiche - 10 °C et plus pour que le poisson perde la vue. À ce moment, prenez la peine de laisser la tête du poisson dans l'eau en attendant d'être prêt à prendre les photos d'usage.

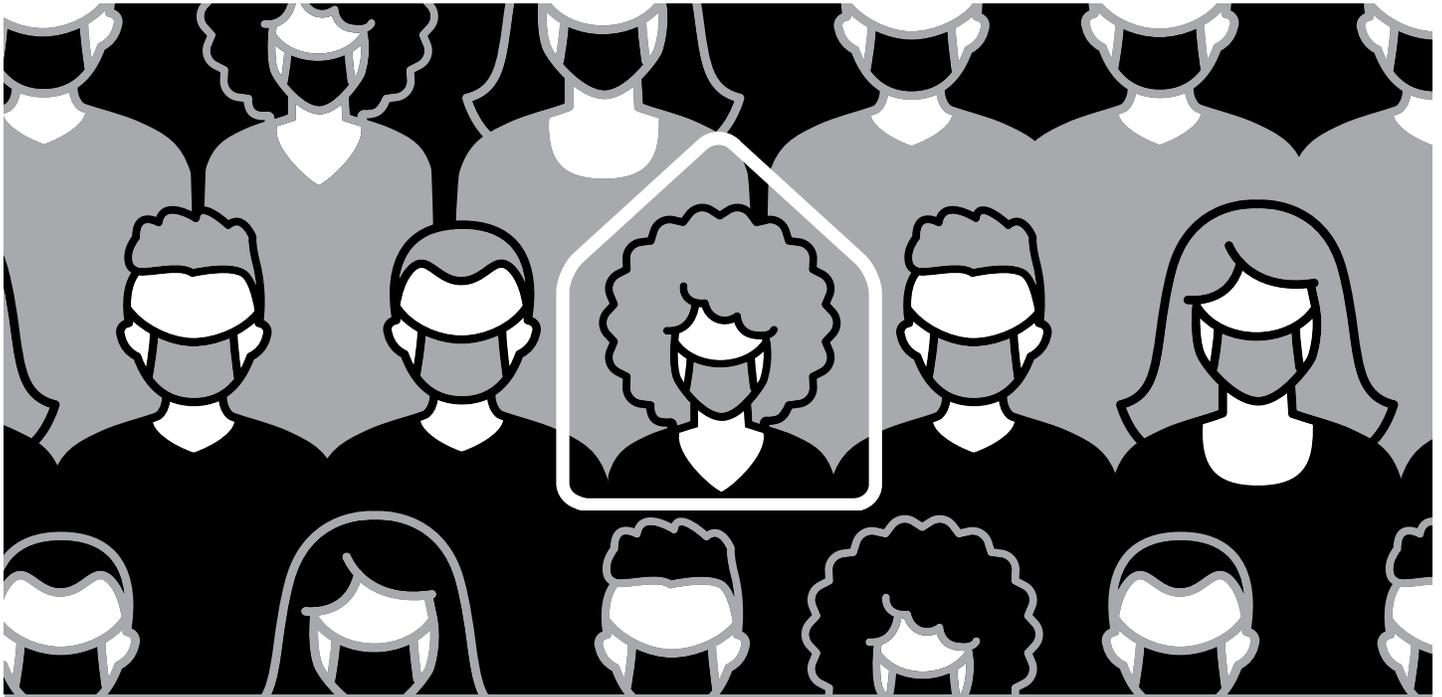
Si jamais vous prenez un gros brochet, de grâce ne le tenez pas par les yeux, cet organe est tellement fragile. En faisant cela, tout le poids du poisson repose sur les deux yeux, vous le rendrez à coup sûr aveugle. C'est la même chose pour les dorés.

Si l'hameçon est pris très profondément dans la bouche du poisson, il est risqué de le blesser encore plus en tentant de l'extirper. Contentez-vous de couper la ligne et laissez l'hameçon en place. De cette manière, le poisson aura plus de chances de survie. Il est aussi recommandé de ne pas le laisser toucher la neige, car elle pourrait faire geler le limon protecteur ce qui diminuera sa capacité à se protéger contre les maladies.

Finalement, manipulez vos prises avec douceur. L'aménagement d'un vivier de glace peut être une bonne solution. Placez votre trophée dans le bassin afin de le protéger le temps de préparer vos équipements. Il se reposera et aura le temps de se calmer.

Au moment où vous serez prêt, saisissez ce dernier par la queue tout en plaçant votre autre main sous son ventre pour le supporter à la verticale. Déposez sa tête tranquillement dans le trou. Laissez-le descendre graduellement vers le fond en le retenant et en attendant qu'il réagisse. Quand il sera prêt, il effectuera des mouvements de nage.

Laissez-le partir. La taille des poissons que nous prendrons dans le futur sera encore plus intéressante. Bonne pêche!



S'isoler, c'est sérieux.

**Pour lutter contre la propagation de la COVID-19,
on doit rester à la maison quand :**

- on a des symptômes
- on a passé un test
- le résultat est positif
- on revient de voyage
- on a été en contact avec
un cas confirmé

Québec.ca/isolement

1 877 644-4545

Votre
gouvernement

Québec

VOTRE CAISSE VOUS INFORME



AFIN DE LIMITER LE RISQUE DE PROPAGATION, NOUS ADAPTONS NOTRE OFFRE DE SERVICE

Pour connaître les centres de services toujours accessibles :
desjardins.com/covid-19

Nous sommes là pour vous et nous continuerons de l'être

ACCESSIBILITÉ 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7
1 800 CAISSES | desjardins.com

Contrairement à d'autres activités commerciales, Desjardins est demeuré ouvert pendant le confinement et a innové pour s'assurer de continuer à servir ses membres et clients de façon sécuritaire.

Nous sommes conscients que la situation actuelle demande à ses membres Particuliers et Entreprises de modifier leurs habitudes. Nous avons mis en place des mesures pour vous aider et vous accompagner. Si vous vivez des situations particulières, nous vous invitons à entrer en contact avec nous. Des solutions personnalisées vous seront proposées.

- Accompagnement téléphonique : 819 333-5424 (tous les jours de 6h à minuit)
- Transactions par téléphone : 1 800 CAISSES
- Desjardins.com et AccèsD Internet

CONCOURS

Cotiser à son REER/CELI, c'est gagnant

8 prix de 2 500 \$ à gagner

Participez en cotisant à un REER ou à un CELI
avant le 1^{er} mars 2021 inclusivement*.



Pour en savoir plus sur le REER et le CELI, composez le 1 800 CAISSES, rendez-vous à desjardins.com/reer-celi ou contactez votre conseiller.

N'oubliez pas : la date limite pour faire votre cotisation REER 2020 est le 1^{er} mars 2021.

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest